



ARRETE n° 2023-175-VOI

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que pour le marché de Noël,

ARRETE

- Article 1 :** La Commune de Vair-sur-Loire autorise le comité des fêtes de Saint-Herblon à occuper le parvis Madeleine Cartier pour l'organisation du marché de Noël le 2 décembre 2023 de 14 h 00 à 19 h 00 et le 3 décembre 2023 de 8 h à 19 h,
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Herblon, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE.
- Article 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 13 novembre 2023

Le Maire,
Eric LUCAS

